



COMMUNE DE BOREX

Préavis municipal n° 10 - 2016

Au Conseil Communal de Borex

concernant

Budget de fonctionnement 2017

Municipal responsable

Monsieur **Boris MURY**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93 a),
- du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 5 et 6),
- du Règlement du 20 avril 2009 du Conseil communal de Borex (art. 86),

La Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil communal le budget de l'année suivante pour adoption.

Les commentaires par poste et compte du budget 2016 figurent sur la page qui précède les comptes dans le fascicule budget 2017/V03 joint au présent document, nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

COMMENTAIRES

Budget de fonctionnement :

Le budget 2017 présente un excédent de revenus de CHF 4'686.-- après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserves, soit une diminution de CHF 349'117.-- par rapport au budget 2016.

Commune de Borex							
Projections Budgetaires 2017							
N° Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	583'435	73'965	590'882	73'120	494'014	12'743
2	Finances	1'224'700	4'940'362	1'531'593	5'241'160	1'476'829	4'731'983
3	Domaines et bâtiments	258'855	144'500	289'976	130'500	598'447	546'443
4	Travaux	865'145	340'200	840'666	412'700	913'433	584'591
5	Instruction publique et cultes	751'400	400	771'800	400	704'252	186
6	Police	321'300	15'400	348'373	31'900	266'454	30'663
7	Sécurité sociale	1'505'306		2'660'921	800'000	2'415'398	937'411
	Excédent	5'510'141	5'514'827	7'034'211	6'689'780	6'868'827	6'844'020
			4'686		-344'431		-24'807
	Nbre hab./Taux d'impôt		1100/58		1100/55		1049/55

Pour l'exercice 2017 le ratio des coûts sous le contrôle direct de la Municipalité est d'environ 22%, le solde étant reversé soit au canton ou dans le cadre de nos intercommunalités. Les rentrées fiscales quant à elles représentent environ 78% de la totalité de nos revenus.

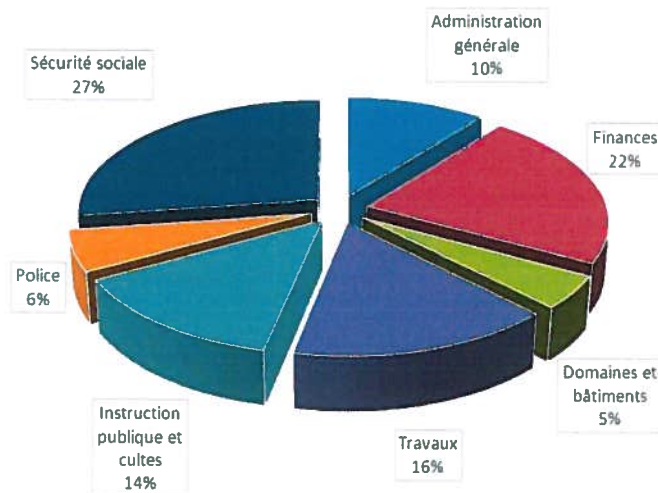
Le présent budget reflète en plus des rubriques déjà présentes lors des années précédentes :

- l'augmentation du point d'impôt à 58%,
- un nombre d'habitants estimé au 01.01.2017 à 1'100 (source Contrôle de l'Habitant),
- la poursuite de l'effort d'entretien général de notre patrimoine,
- l'inéluctable augmentation de la facture sociale à raison d'environ 6% l'an,

- l'encaissement de la redevance du DDP pour une année complète,
- une augmentation des amortissements liés aux investissements des derniers mois,
- l'augmentation des contributions par habitant pour l'ARAS, le SDIS, l'AEE, l'AIAB et l'AVASAD.

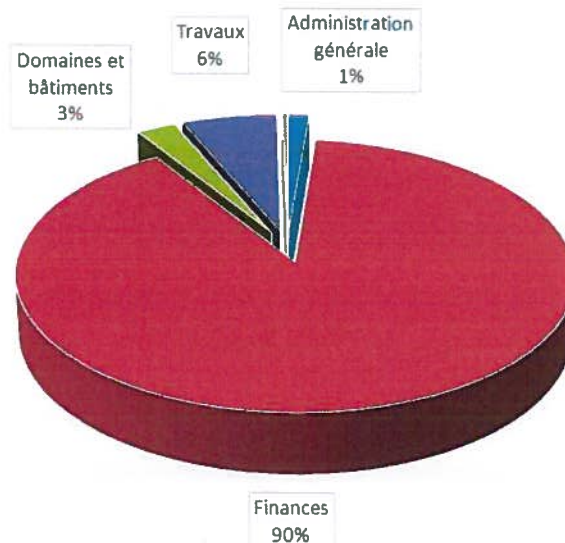
Charges par service

1	Administration générale	583'435
2	Finances	1'224'700
3	Domaines et bâtiments	258'855
4	Travaux	865'145
5	Instruction publique et culte	751'400
6	Police	321'300
7	Sécurité sociale	1'505'306



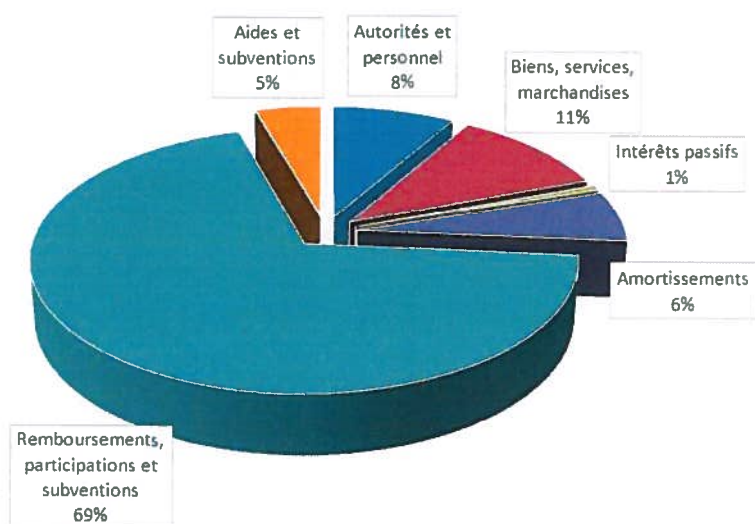
Revenus par service

1	Administration générale	73'965
2	Finances	4'940'362
3	Domaines et bâtiments	144'500
4	Travaux	340'200
5	Instruction publique et culte	400
6	Police	15'400
7	Sécurité sociale	0



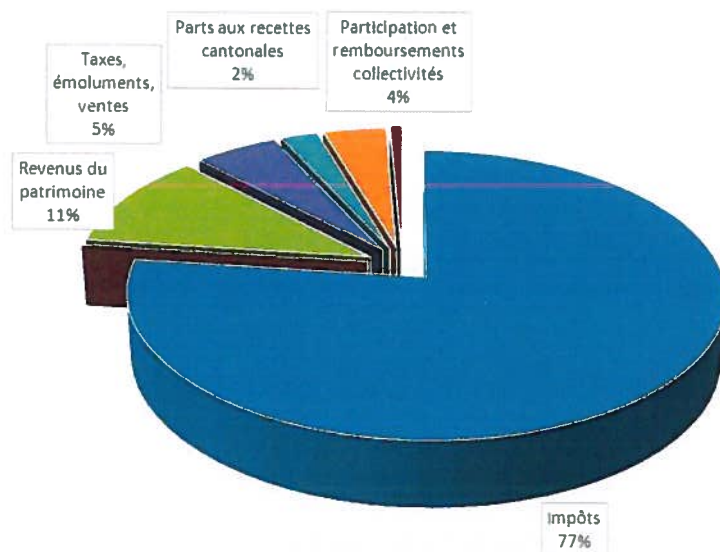
Charges par nature

30	Autorités et personnel	449'000
31	Biens, services, marchandises	587'710
32	Intérêts passifs	34'850
33	Amortissements	338'760
35	Remboursements, participations et subventions	3'725'371
36	Aides et subventions	244'890
38	Attributions aux fonds de réserve	10



Revenus par nature

40	Impôts	4'137'265
41	Autres revenus	160
42	Revenus du patrimoine	587'081
43	Taxe, émoluments, ventes	284'100
44	Parts aux recettes cantonales	125'200
45	Participation et remboursements collectivités	213'471
46	Autres participations	0
48	Prélèvements fonds de réserve	38'000



Recettes provenant des impôts :

La relative faible croissance des recettes fiscales intègre un revirement conjoncturel de notre Commune. Malgré l'augmentation de la population, la valeur du point d'impôt reste stable. L'augmentation des rentrées fiscales est due principalement à l'augmentation du taux d'imposition, passant de 55 à 58 points.

Facture sociale et péréquation :

La facture sociale prévisionnelle et les acomptes de la péréquation pour 2017 se présentent comme suit, par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015 :

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Facture sociale	1'182'996	2'378'161	2'221'288
Péréquation nette	944'029	1'280'485	968'852
Réforme policière	169'600	178'765	154'511
Total	2'296'625	3'837'411	3'344'651

Les chiffres des budgets 2016 ainsi que des comptes 2015 sont nettement impactés par les rentrées fiscales exceptionnelles de ces dernières années. La situation de notre Commune est désormais stabilisée. Une augmentation continue d'environ 6% de la facture sociale ainsi que l'impact de l'augmentation du taux d'imposition de la Commune sont prises en compte dans le budget 2017.

Marge d'autofinancement :

Pour rappel, la marge d'autofinancement correspond aux liquidités dégagées par le compte de fonctionnement et qui servent à financer en partie ou en totalité les investissements et/ou à rembourser la dette.

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Revenus épurés ¹	5'347'277	5'477'580	6'844'020
Charges épurées ²	5'052'821	6'629'086	6'868'827
Total	294'456	-1'151'506	-24'807

¹ = hors attributions aux fonds de réserves et imputations internes

² = hors amortissements, attributions aux fonds de réserves et imputations internes

Plan d'investissement :

Le présent préavis traitant du budget de fonctionnement, les intentions d'investissements n'en font pas partie. Elles sont présentées à titre d'information avec la planification financière à 5 ans en début de législature ainsi que dans le plan des dépenses d'investissements 2017 annexé. Chaque projet faisant en temps utile et comme stipulé dans le règlement communal l'objet d'une demande de crédit extrabudgétaire via un préavis au conseil Communal.

CONCLUSION

Pour ce budget de fonctionnement 2017, la Municipalité s'est appliquée à comprimer au maximum les charges afin de garder un budget équilibré. Toutefois, nous devons faire avec des charges sur lesquelles nous n'avons aucune influence et que nous devons intégrer dans le budget. La Municipalité demeure toujours très attentive à la gestion et à la santé financière de la Commune de Borex et poursuivra son analyse et à la recherche de moyens d'économies possibles tout en assurant le maintien des prestations correspondant à sa capacité financière.

La Municipalité de Borex vous prie en conséquence, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communale de Borex

- Dans sa séance du 05 décembre 2016 ;
- **Vu le préavis n° 10-2016 – budget de fonctionnement 2017 ;**
- Oûi le rapport de la commissions des Finances ;
- Entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. **d'approuver**
le préavis n° 10-2016 – budget de fonctionnement 2017;
2. **d'accepter**
le budget 2017, tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 07 novembre 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE
LA MUNICIPALITÉ DE BOREX
Le Syndic Le Secrétaire
J.-I. Vuagniaux C. Hassler



Annexes : Budget 2017 V03
Plan d'investissements 2017

Préavis n° 10-2016
Budget de fonctionnement 2017 /10.01_2016-11-07(V2)_ch